L'Abeille de la Nouvelle-Orléans.

BUREAUX : rue de Chartres No 73. NOUVELLE-ORLEANS, JEUDI MATIN, 29 MAI 1884. 57 mèe Année

Bureau de la Poste du Nord et New Orleans, La Place d'Armes Matin

NOUVELLE-ORLEANS
JEUDI, 29 MAI 1884.

PRIX DE L'ABONNEMENT.

EDITION QUOTIDIENNE.

Un an.....$12 00
Six mois.....6 00
Trois mois.....3 00
Un mois.....1 00
Un n'abonne aussi, à la semaine, avec les prix ...

EDITION DU DIMANCHE.

Un an.....$3 00
Six mois.....1 50
Quatre mois.....1 00
Trois mois.....75

Rapports des feuilletons.

EDITION HEBDOMADAIRE.

Un an.....$3 00
Six mois.....1 50
Quatre mois.....1 00
Trois mois.....75

Rapports des feuilletons.

☞ Pour les petites annonces de Demandes, Ventes et Locations, etc., qui se vendent au prix réduit de 10 cts la ligne, voir la 3e page.

VENTE DE CE JOUR.

Par Jas. F. Guissault, sur le chemin de la Métairie, près du café de Jean Marie-Saux, belles vaches laitières.

M. L. Mayer et ses créanciers.—MM. Spear & Lecoffer, encanteurs, appellent l'attention du public et des personnes qui veulent acheter particulièrement, à la vente d'ameublements, de garnitures de toilette décorations, tableaux, miroirs et autres cornes, beaux orgues et porcelaines, et maints autres articles de grande valeur trop nombreux à énumérer, à la Vente aux Ventes, vendredi, 30 mai, à 11 heures du matin, 167 rue du Canal. Les lots seront ouverts de façon à convenir aux acheteurs; et afin de juger des premières ventes, les articles seront vendus vendredi à des prix de sacrifice, sans doute.

Progrès de l'extrême Sud.

Vive l'Amérique, nord et sud, pour mener rondement les affaires, conduire rapidement une entreprise, et faire, comme par l'effet d'un coup de baguette, sortir des villes de terre.

Il y a six ou sept ans, on ne trouvait, au nord et au centre de l'Alabama, que des déserts. Un jour, quelque curieux y fait une décou verte étrange. Il constate d'immenses gisements de minerai de fer. Les explorations continuent, et l'on trouve des mines de charbon d'une longueur et d'une profondeur prodigieuses. La spéculation s'en émeut, et elle arrive, avec ses capitaux, pour exploiter ces richesses; aussi merveilleuses qu'inattendues. Quelques maisons s'élèvent, près de ces trésors souterrains et, six ans après l'humble hameau de Birmingham est devenu une ville de vingt-cinq mille âmes.

Il y a trois mois à peine, nous entendions parler vaguement du projet formé par quelques spéculateurs, de fonder une ville dans ces mêmes régions minières, le long de la rivière Tahnessee, à l'endroit où ce cours d'eau devient navigable; quelques semaines se passent, pendant lesquelles il n'est plus question du projet.

Tout à coup, au commencement du mois de mai, on apprend que les terrains de la future ville sont divisés en lots; le 7, la vente de ces lots commence; deux mille spéculateurs y assistent. Le 10, l'encanteur avait terminé sa besogne; les terrains avaient été vendus $225,000.

Birmingham a grandi bien vite; Sheffield grandira plus rapidement encore. Le lendemain des ventes, on commence à installer une scierie, à élever une briqueterie. Bien avant de pouvoir fonctionner, toutes deux sont accablées de demandes. La nouvelle ville est située à douze milles des gisements de minerai de fer et à trente milles des mines de charbon. Ce sont des capitalistes de New-York, de Philadelphie, d'Atlanta, de Chicago, de Mobile, de la Nouvelle-Orléans, de St-Louis, qui se sont mis à la tête de l'entreprise; ils veulent faire de Sheffield le centre de l'industrie du fer, dans l'Alabama; ils sont décidés à y consacrer dix millions de dollars, pour attirer à eux les industriels de la Pennsylvanie, et les engager à venir s'établir dans cette région.

Tels sont les progrès, véritablement prodigieux, qui s'opèrent sous nos yeux, dans l'Alabama, destiné à reléguer, avant vingt ans peut-être, au second rang, la Pennsylvanie, le premier Etat manufacturier de l'Union!

Plus loin, à notre droite, sur les rives de l'Atlantique et du Golfe du Mexique, et à peu près sous la même latitude que nous, la Floride se transforme, depuis plusieurs années. Les millionnaires du Nord se sont épris des charmes de son climat, de la beauté de son ciel. Ils ont eu l'idée d'en faire leur résidence d'hiver, quand ils seront éprouvés par la maladie; une sorte de retraite embaumée, où ils se dérobent, deux ou trois mois de l'année, aux tracas des affaires. Les fruits tropicaux y poussent en abondance, et leur culture qui y prend, tous les jours, de nouveaux développements, en fait pour ses habitants une source de richesses toute nouvelle.

Ses vastes prairies sont émaillées de fleurs des pays aimés du soleil. Elle jouit à peu près de tous les avantages climatériques des Antilles, et elle s'emparera de leur flore presque tout entière, qu'elle cultive, qu'elle exploite; elle en extrait des parfums enivrants, qui trouvent un excellent placement dans les villes du Nord, de l'Ouest, de l'Est et du Sud. L'industrie fait, à chaque instant, des progrès nouveaux, se conquiert une plus grande place sur les marchés du nouveau monde; et, bientôt, elle jouera, de ce côté de l'Atlantique, le même rôle qu'en Europe, la célèbre Vallée des Roses, cachée au fond des Balkans, et encadrée par les chaînes de montagnes qui l'environnent.

Le grand commerce national et international vient aussi à elle, et veut l'enrichir. Il ne se passera pas de longues années, avant que nous ne voyons s'ouvrir, à travers cette presqu'île fortunée, un canal qui, la coupant du nord-est au sud-ouest, mettra le golfe en communication directe avec l'Atlantique, et attirera de son côté tous les navires, forcés, jusque-là, de traverser des détroits dangereux et de doubler sa pointe méridionale.

Nous-mêmes, à qui l'on reproche d'être restés, si longtemps, en dehors du mouvement qui entraîne le Sud vers un avenir de prospérité, auquel il était loin de s'attendre, et qu'il ne fait encore qu'entrevoir; nous, que l'on accuse de retardataires du progrès, qui avons été, pendant près d'un demi-siècle, délaissés, victimes par le Nord, ne nous métamorphoserons-nous pas? Le gouvernement général n'est-il pas fatigué de nous tenir rigueur? Après s'être tant obstiné à nous refuser sa protection contre les désastreuses inondations du Mississipi, n'en accepte-t-il pas, en grande partie, la responsabilité? Ne reconnaît-il pas au Père des Eaux le caractère de fleuve national? Ne nous envoie-t-il pas ses ingénieurs? Ne vote-t-il pas des millions pour les réparations de nos levées, et n'expédie-t-il pas des secours aux victimes de ces désastreuses?

Ne sommes-nous pas devenus le débouché naturel de tous les produits agricoles de l'Ouest et de la grande Vallée du Mississippi? N'allons-nous pas le devenir, demain, pour toutes les richesses minérales, pour les immenses produits miniers de nos voisins de l'Alabama?

Il y a une année à peine, aucun de nous ne se fût douté que, nous serions, l'hiver prochain, le rendez-vous des hommes d'Etat, des capitalistes, des industriels, des négociants, des travailleurs du Nouveau-Monde, et d'une grande partie de ceux de l'Ancien. Quand on a lancé dans l'air, comme une sorte de ballon d'essai, l'idée d'une Exposition Universelle, à la Nouvelle-Orléans, personne, pour ainsi dire, n'y a cru. La plupart d'entre nous n'en voulaient pas; ils y trouvaient plus de dangers que d'avantages. Ceux-là même qui s'en déclaraient, hautement et publiquement, les plus ardents partisans, se prenaient, en secret, à douter de son succès. Elle devait aboutir à une immense déception.

Quelques mois se passent, et la voilà qui prend des proportions colossales. Des points les plus reculés du continent américain, arrivent des demandes d'emplacement; c'est à qui y fera la plus brillante figure.

Le gouvernement lui-même se met de la partie; il nous prête un million de dollars; il se fait exposant; il se bâtit, à cet effet, un palais pour son propre compte; il fait pour nous, relégués au fond du Sud, ce qu'il n'a pas fait pour Philadelphie, située au centre de l'Union, et il suivre à plus de préparatifs pour le centenaire du coton, que pour celui de l'Indépendance.

Qui donc prétendrait encore que nous sommes en arrière du mouvement? Nous y tenons la tête, au contraire, et l'extrême Sud est appelé, dès aujourd'hui, à un immense avenir. Et remarquez que tous les progrès que nous venons d'énumérer, coïncident avec un événement qui va changer l'axe du commerce, et le placer sur le golfe, au moyen du percement de l'isthme de Panama, en attendant celui de l'isthme de Tehuantepec.

Ah! si nous comprenions la portée de la révolution économique qui se prépare avec quel enthousiasme nous accueillerions la fortune qui s'offre spontanément à nous! avec quelle ardeur nous nous préparerions au rôle glorieux que nous sommes destinés à jouer!

M. U. Bassetti, de la maison Bassetti & Xiques, et favorablement connu à la Nouvelle-Orléans, est à la veille de son départ pour l'Europe; il s'y rend tout à la fois pour son plaisir et pour ses affaires, et il trouvera moyen d'utiliser son voyage, au bénéfice de notre communauté. En effet, il vient d'être nommé commissaire spécial chargé de représenter en Europe les intérêts de notre Exposition.

On ne pouvait faire un meilleur choix. Grâce aux nombreuses relations d'affaires qu'entretient M. U. Bassetti, de l'autre côté de l'Atlantique, il est en état de rendre de grands services à notre fête de l'industrie. Nous le félicitons de vouloir bien occuper ses loisirs d'une façon si profitable à la Nouvelle-Orléans, et nous lui souhaitons bien sincèrement un heureux voyage.

WEST END.—En annonçant hier que *La Grande Duchesse* devait être jouée le soir même, nous avons commis une erreur; mais cette erreur ne pourrait manquer de se produire car nous n'avons pas été informés du changement de spectacle.

Les répétitions de l'opérette d'Offenbach ne discontinueront pas; nous ne perdrons donc rien à attendre.

Murray & Lanman's Florida Water

Est supérieure à toutes les autres eaux de toilette. Elle se distille des pétales des fleurs les plus parfumées de la Floride tropicale. Mêlée au bain ou aspirée et appliquée aux tempes, elle communique une vigueur nouvelle et tonifie merveilleusement l'esprit et le corps. Infiniment supérieure à l'eau de cologne. Pour distinguer l'eau véritable des nombreuses contrefaçons, rechercher la "Marque de Fabrique," qui se compose d'une étroite bande blanche avec la signature de la signature de Lanman & Kemp, New-York, seuls propriétaires.

—Un fermier du Dakota planta en 1881 un simple grain de blé dans son champ. Il en résulta vingt épis, qui produisirent 860 grains, sur lesquels il en planta 760 l'année suivante. Nouvelle récolte, qui donna un cinquième de "bushel" de blé magnifique. Tant et si bien, que de ce seul grain de blé, le fermier vient de recueillir 1020 livres de froment.

Bizarrerie des destinées. On va installer dans le square Vintimille, à Paris, la statue de Berlioz. La place qu'elle va prendre était jadis occupée par une statue de Napoléon Ier.

Qui se serait jamais douté qu'il pourrait se succéder? Berlioz s'y serait attendu moins que tout autre certainement. Berlioz tant bafoué alors! Napoléon presque divinisé! Quelle balançoire—dans les deux sens du mot—que la gloire, qui tour à tour élève et abaisse, abaisse et élève!

Les petits moyens. Au scrutin du 4 mai, deux candidats étaient restés en ballottage. Justement les deux épiciers de la localité.

La veille du second tour, l'un d'eux a eu une inspiration géniale. Il a diminué d'un sou le prix de la livre de chocolat. Et il a dû à une majorité foudroyante!

—A Nantes, Calino cause avec le patron d'une maison de *salaison* de cette ville.

—Eh votre fils, dit-il, il n'est donc plus avec vous?

En ce moment, répond le conservateur, il est à l'école de *Saumur*.

—Ah! oui, fait Calino, pour connaître le métier à fond quand il vous succédera!....

L'entente avec la Chine.

Nous lisons dans la *République Française*.

Le *Times* a publié hier la dépêche suivante:

Shanghaï, le 11 mai.

Aujourd'hui un traité de paix a été signé, à Tientsin, entre le capitaine Fournier, représentant le gouvernement français, et Li-Hung-Chang, agissant au nom de la Chine.

Par ce traité, la Chine reconnaît le protectorat de la France sur le Tonkin tout entier ainsi que sur l'Annam, avec les frontières actuelles. Une convention ultérieure règlera la question relative à la police des frontières et aux douanes.

La Chine ouvre au commerce international les deux provinces de Kiang (le Liang-Kiang), ainsi que la province du Yunnan, à des conditions à arrêter plus tard.

Aucune indemnité ne sera payée par la Chine.

D'autre part, l'agence Havas nous communique la note que voici:

Le ministre des affaires étrangères a reçu ce matin la nouvelle que le gouvernement chinois avait ratifié un traité négocié par M. Fournier, capitaine de vaisseau, représentant la France, et qui avait reçu à cet effet des pouvoirs spéciaux, et Li-Hung-Chang, représentant la Chine.

Ce traité porte que la Chine reconnaît le protectorat de la France sur le Tonkin et l'Annam, tels que ces territoires sont actuellement délimités, c'est-à-dire en y comprenant Cao-Bang et Lang-Son.

Les trois provinces du Yunnan, du Kuang-Si et du Kuang-Tung seront ouvertes au commerce de nos nationaux. Un traité de commerce particulier sera, dans ce but, consenti par la Chine au profit de la France.

La Chine s'engage, en outre, d'une manière expresse à retirer immédiatement toutes ses troupes du Tonkin.

Ce traité, qui avait été préalablement soumis à la ratification de la cour de Pékin, a été signé, hier soir, à Tientsin par le plénipotentiaire chinois.

La signature a été suivie d'un grand dîner offert par Li-Hung-Chang à M. Fournier et au consul de France.

Hier soir, Li-Hung-Chang a dîné au consulat de France, qui était pavoisé aux couleurs nationales françaises et chinoises et magnifiquement illuminé.

Enfin le *Journal officiel* publie ce matin une note qui confirme et complète les renseignements qui précèdent:

C'est hier 11 mai, à cinq heures du soir, que le vice-roi du Petchili, muni des pleins pouvoirs de la cour de Pékin, et le commandant Fournier, qui avait reçu trois jours avant, les pleins pouvoirs du gouvernement de la République, ont signé à Tientsin une convention en quatre articles qui met fin au différend existant entre la France et la Chine.

Par l'article 1er, la France s'engage à respecter et à protéger, s'il en est besoin, les frontières actuelles du Tonkin, limitrophes du Tonkin.

De son côté, la Chine, rassurée sur l'intégrité et la sécurité de ses frontières sud, s'engage à retirer immédiatement à l'intérieur desdites frontières toutes les garnisons chinoises du Tonkin. Elle s'engage en outre "à respecter dans le "présent et dans l'avenir les traités dit "rectement faits où à faire entre la France "et la cour d'Annam." (Article 2.)

L'article 3 porte "qu'en reconnaissance de l'attitude conciliante de la Chine et pour rendre hommage à la sagesse patriotique de S. Exc. Li dans la négociation, la France renonce à demander une indemnité à la Chine."

Celle-ci s'oblige, en retour, à admettre sur toute l'étendue de la frontière sud, limitrophe du Tonkin, la liberté du trafic des marchandises "entre l'Annam et la France, d'une part, et la Chine de l'autre"; il sera conclu à cet effet un traité de commerce et de tarifs "dans l'esprit le plus conciliant de la part des négociateurs chinois et dans des conditions aussi avantageuses que possible pour le commerce français."

Enfin, aussitôt la convention signée, les deux gouvernements nommeront leurs plénipotentiaires, qui se réuniront dans le délai de trois mois pour traiter définitivement sur les bases ainsi arrêtées.

L'amiral Lespès est parti pour Tientsin avec un des navires de sa division. Aussitôt son arrivée, le commandant Fournier partira pour la France, porteur de l'instrument original de la convention.

—Le *Times* commente déjà les clauses du traité dont il donne les principales stipulations. Il dit que la conclusion en est due à l'habileté de ceux qui, de part et d'autre, ont conduit les négociations et que son acceptation fera honneur au ministère Ferry et à la France.

"C'est un fait assurément remarquable, ajoute le *Times*, que la Chine ait non seulement accordé à la France tout et même plus qu'elle n'avait réclamé avant le commencement des hostilités, mais qu'elle ait adopté une politique libérale, à l'égard du commerce européen, juste au moment où elle venait d'être obligée de s'incliner devant la volonté d'une grande puissance européenne."

Le *Times* espère que le gouvernement français, qui a fait preuve de bon sens et de modération en s'abstenant d'insister sur le paiement d'une indemnité ou sur des garanties matérielles, justifiera l'autorité qu'il a procurée à la France dans le Tonkin et l'Annam, ainsi que les concessions commerciales qu'il a obtenues de la Chine, par l'adoption d'une politique libérale et éclairée en ce qui concerne les droits de douanes et les facilités du trafic.

"On peut féliciter M. Ferry et ses collègues de s'être tirés sans dommages d'une situation difficile: on peut même leur reconnaître jusqu'à un certain point le droit de se flatter d'avoir étendu l'influence et agrandi les frontières de l'empire colonial de la France républicaine."

Affaires du Tonkin.

Voici l'ordre du jour adressé à l'armée après la prise de Bac-Ninh, et la liste des officiers et soldats mis à l'ordre du jour pour leur brillante conduite:

Corps expéditionnaire du Tonkin.

Etat-major général. ORDRE GÉNÉRAL.

Officiers, sous-officiers, soldats et marins.

Après des travaux incessants, des marches qui resteront dans votre souvenir en raison des fatigues inouïes que vous avez supportées après un brillant combat livré à l'armée chinoise, Bac-Ninh est tombé sous vos vaillants efforts.

C'est une belle victoire dont vous avez le droit d'être fiers et dont la République vous sera reconnaissante.

Au quartier général à la citadelle de Bac-Ninh, le 13 mars 1884.

Le général commandant en chef.
MILLOT.

Un second ordre du jour dont voici le texte a porté à la connaissance de l'armée les noms des officiers qui se sont particulièrement distingués:

Corps expéditionnaire du Tonkin.

Etat-major. ORDRE GÉNÉRAL.

Le général en chef décide que les militaires dont les noms suivent seront cités à l'ordre du corps expéditionnaire du Tonkin;

Armée de mer.

M. de Beaumont, capitaine de frégate, commandant les compagnies de débarquement de la division navale; conduite brillante à l'attaque du fort de Dap-Cau; services les plus distingués depuis le commencement des opérations.

M. de Marliave, enseigne de vaisseau; est entré le premier dans le fort de Dap-Cau. Brillant courage.

M. Olivieri, enseigne de vaisseau; s'est élancé le premier, sous une grêle de balles, sur le pont de Dap-Cau; a électrisé sa compagnie par son courage.

Morel, quartier maître; bravoure admirable pendant toutes les opérations du 12 mars autour de Bac-Ninh.

M. Coronnat, chef de bataillon d'infanterie de marine; a conduit son bataillon avec la plus grande vigueur pendant les marches et plus énergiquement encore à l'attaque du Trung-Son.

Armée de terre

M. Gretin, chef de bataillon, attaché à l'état-major du corps expéditionnaire; s'est particulièrement distingué pendant la journée du 13 mars.

M. de Lacroix, capitaine d'infanterie, attaché à l'état-major du corps expéditionnaire; très-brillante conduite, énergie exceptionnelle pendant la journée de 12 mars.

M. Grignous, capitaine au 23e de ligne; s'est comporté de la façon la plus brillante durant toutes les opérations autour de Bac-Ninh.

M. Lecomte, lieutenant au 143e de ligne; s'est distingué particulièrement, le 12 mars, à l'attaque de Xuan-Hoa.

M. Godon, capitaine adjudant-major au 3e régiment de tirailleurs algériens; a commandé avec intelligence et conduit avec entrain son bataillon à l'assaut de Coc-Ruu.

M. Duchesne, lieutenant-colonel à la légion étrangère; s'est particulièrement distingué à l'attaque de Kerol, a dirigé le coup de main sur la citadelle de Bac-Ninh avec autant d'entrain que de jugement.

M. Bolgeri, capitaine à la légion étrangère; brillante conduite à l'attaque du village de Keral, où sa compagnie se trouvait opposée à des forces nombreuses en infanterie et en artillerie.

M. Palle, capitaine au 12e régiment d'artillerie; s'est fait remarquer par son zèle infatigable durant les marches et par l'énergie qu'il a déployée à l'attaque du Trung-Son.

Aucune indemnité ne sera payée par la Chine.

D'autre part, l'agence Havas nous communique la note que voici:

Le ministre des affaires étrangères a reçu ce matin la nouvelle que le gouvernement chinois avait ratifié un traité négocié par M. Fournier, capitaine de vaisseau, représentant la France, et qui avait reçu à cet effet des pouvoirs spéciaux, et Li-Hung-Chang, représentant la Chine.

Ce traité porte que la Chine reconnaît le protectorat de la France sur le Tonkin et l'Annam, tels que ces territoires sont actuellement délimités, c'est-à-dire en y comprenant Cao-Bang et Lang-Son.

Les trois provinces du Yunnan, du Kuang-Si et du Kuang-Tung seront ouvertes au commerce de nos nationaux. Un traité de commerce particulier sera, dans ce but, consenti par la Chine au profit de la France.

La Chine s'engage, en outre, d'une manière expresse à retirer immédiatement toutes ses troupes du Tonkin.

Ce traité, qui avait été préalablement soumis à la ratification de la cour de Pékin, a été signé, hier soir, à Tientsin par le plénipotentiaire chinois.

La signature a été suivie d'un grand dîner offert par Li-Hung-Chang à M. Fournier et au consul de France.

Hier soir, Li-Hung-Chang a dîné au consulat de France, qui était pavoisé aux couleurs nationales françaises et chinoises et magnifiquement illuminé.

Enfin le *Journal officiel* publie ce matin une note qui confirme et complète les renseignements qui précèdent:

C'est hier 11 mai, à cinq heures du soir, que le vice-roi du Petchili, muni des pleins pouvoirs de la cour de Pékin, et le commandant Fournier, qui avait reçu trois jours avant, les pleins pouvoirs du gouvernement de la République, ont signé à Tientsin une convention en quatre articles qui met fin au différend existant entre la France et la Chine.

Par l'article 1er, la France s'engage à respecter et à protéger, s'il en est besoin, les frontières actuelles du Tonkin, limitrophes du Tonkin.

De son côté, la Chine, rassurée sur l'intégrité et la sécurité de ses frontières sud, s'engage à retirer immédiatement à l'intérieur desdites frontières toutes les garnisons chinoises du Tonkin. Elle s'engage en outre "à respecter dans le "présent et dans l'avenir les traités dit "rectement faits ou à faire entre la France "et la cour d'Annam." (Article 2.)

L'article 3 porte "qu'en reconnaissance de l'attitude conciliante de la Chine et pour rendre hommage à la sagesse patriotique de S. Exc. Li dans la négociation, la France renonce à demander une indemnité à la Chine."

Celle-ci s'oblige, en retour, à admettre sur toute l'étendue de la frontière sud, limitrophe du Tonkin, la liberté du trafic des marchandises "entre l'Annam et la France, d'une part, et la Chine de l'autre"; il sera conclu à cet effet un traité de commerce et de tarifs "dans l'esprit le plus conciliant de la part des négociateurs chinois et dans des conditions aussi avantageuses que possible pour le commerce français."

Enfin, aussitôt la convention signée, les deux gouvernements nommeront leurs plénipotentiaires, qui se réuniront dans le délai de trois mois pour traiter définitivement sur les bases ainsi arrêtées.

L'amiral Lespès est parti pour Tientsin avec un des navires de sa division. Aussitôt son arrivée, le commandant Fournier partira pour la France, porteur de l'instrument original de la convention.

—Le *Times* commente déjà les clauses du traité dont il donne les principales stipulations. Il dit que la conclusion en est due à l'habileté de ceux qui, de part et d'autre, ont conduit les négociations et que son acceptation fera honneur au ministère Ferry et à la France.

"C'est un fait assurément remarquable, ajoute le *Times*, que la Chine ait non seulement accordé à la France tout et même plus qu'elle n'avait réclamé avant le commencement des hostilités, mais qu'elle ait adopté une politique libérale, à l'égard du commerce européen, juste au moment où elle venait d'être obligée de s'incliner devant la volonté d'une grande puissance européenne."

Le *Times* espère que le gouvernement français, qui a fait preuve de bon sens et de modération en s'abstenant d'insister sur le paiement d'une indemnité ou sur des garanties matérielles, justifiera l'autorité qu'il a procurée à la France dans le Tonkin et l'Annam, ainsi que les concessions commerciales qu'il a obtenues de la Chine, par l'adoption d'une politique libérale et éclairée en ce qui concerne les droits de douanes et les facilités du trafic.

"On peut féliciter M. Ferry et ses collègues de s'être tirés sans dommages d'une situation difficile: on peut même leur reconnaître jusqu'à un certain point le droit de se flatter d'avoir étendu l'influence et agrandi les frontières de l'empire colonial de la France républicaine."

Affaires du Tonkin.

Voici l'ordre du jour adressé à l'armée après la prise de Bac-Ninh, et la liste des officiers et soldats mis à l'ordre du jour pour leur brillante conduite:

Corps expéditionnaire du Tonkin.

Etat-major général. ORDRE GÉNÉRAL.

Officiers, sous-officiers, soldats et marins.

Après des travaux incessants, des marches qui resteront dans votre souvenir en raison des fatigues inouïes que vous avez supportées après un brillant combat livré à l'armée chinoise, Bac-Ninh est tombé sous vos vaillants efforts.

C'est une belle victoire dont vous avez le droit d'être fiers et dont la République vous sera reconnaissante.

Au quartier général à la citadelle de Bac-Ninh, le 13 mars 1884.

Le général commandant en chef.
MILLOT.

Un second ordre du jour dont voici le texte a porté à la connaissance de l'armée les noms des officiers qui se sont particulièrement distingués:

Corps expéditionnaire du Tonkin.

Etat-major. ORDRE GÉNÉRAL.

Le général en chef décide que les militaires dont les noms suivent seront cités à l'ordre du corps expéditionnaire du Tonkin;

Armée de mer.

M. de Beaumont, capitaine de frégate, commandant les compagnies de débarquement de la division navale; conduite brillante à l'attaque du fort de Dap-Cau; services les plus distingués depuis le commencement des opérations.

M. de Marliave, enseigne de vaisseau; est entré le premier dans le fort de Dap-Cau. Brillant courage.

M. Olivieri, enseigne de vaisseau; s'est élancé le premier, sous une grêle de balles, sur le pont de Dap-Cau; a électrisé sa compagnie par son courage.

Morel, quartier maître; bravoure admirable pendant toutes les opérations du 12 mars autour de Bac-Ninh.

M. Coronnat, chef de bataillon d'infanterie de marine; a conduit son bataillon avec la plus grande vigueur pendant les marches et plus énergiquement encore à l'attaque du Trung-Son.

Armée de terre

M. Gretin, chef de bataillon, attaché à l'état-major du corps expéditionnaire; s'est particulièrement distingué pendant la journée du 13 mars.

M. de Lacroix, capitaine d'infanterie, attaché à l'état-major du corps expéditionnaire; très-brillante conduite, énergie exceptionnelle pendant la journée de 12 mars.

M. Grignous, capitaine au 23e de ligne; s'est comporté de la façon la plus brillante durant toutes les opérations autour de Bac-Ninh.

M. Lecomte, lieutenant au 143e de ligne; s'est distingué particulièrement, le 12 mars, à l'attaque de Xuan-Hoa.

M. Godon, capitaine adjudant-major au 3e régiment de tirailleurs algériens; a commandé avec intelligence et conduit avec entrain son bataillon à l'assaut de Coc-Ruu.

M. Duchesne, lieutenant-colonel à la légion étrangère; s'est particulièrement distingué à l'attaque de Kerol, a dirigé le coup de main sur la citadelle de Bac-Ninh avec autant d'entrain que de jugement.

M. Bolgeri, capitaine à la légion étrangère; brillante conduite à l'attaque du village de Keral, où sa compagnie se trouvait opposée à des forces nombreuses en infanterie et en artillerie.

M. Palle, capitaine au 12e régiment d'artillerie; s'est fait remarquer par son zèle infatigable durant les marches et par l'énergie qu'il a déployée à l'attaque du Trung-Son.

Aucune indemnité ne sera payée par la Chine.

D'autre part, l'agence Havas nous communique la note que voici:

Le ministre des affaires étrangères a reçu ce matin la nouvelle que le gouvernement chinois avait ratifié un traité négocié par M. Fournier, capitaine de vaisseau, représentant la France, et qui avait reçu à cet effet des pouvoirs spéciaux, et Li-Hung-Chang, représentant la Chine.

Ce traité porte que la Chine reconnaît le protectorat de la France sur le Tonkin et l'Annam, tels que ces territoires sont actuellement délimités, c'est-à-dire en y comprenant Cao-Bang et Lang-Son.

Les trois provinces du Yunnan, du Kuang-Si et du Kuang-Tung seront ouvertes au commerce de nos nationaux. Un traité de commerce particulier sera, dans ce but, consenti par la Chine au profit de la France.

La Chine s'engage, en outre, d'une manière expresse à retirer immédiatement toutes ses troupes du Tonkin.

Ce traité, qui avait été préalablement soumis à la ratification de la cour de Pékin, a été signé, hier soir, à Tientsin par le plénipotentiaire chinois.

La signature a été suivie d'un grand dîner offert par Li-Hung-Chang à M. Fournier et au consul de France.

Hier soir, Li-Hung-Chang a dîné au consulat de France, qui était pavoisé aux couleurs nationales françaises et chinoises et magnifiquement illuminé.

Enfin le *Journal officiel* publie ce matin une note qui confirme et complète les renseignements qui précèdent:

C'est hier 11 mai, à cinq heures du soir, que le vice-roi du Petchili, muni des pleins pouvoirs de la cour de Pékin, et le commandant Fournier, qui avait reçu trois jours avant, les pleins pouvoirs du gouvernement de la République, ont signé à Tientsin une convention en quatre articles qui met fin au différend existant entre la France et la Chine.

Par l'article 1er, la France s'engage à respecter et à protéger, s'il en est besoin, les frontières actuelles du Tonkin, limitrophes du Tonkin.

De son côté, la Chine, rassurée sur l'intégrité et la sécurité de ses frontières sud, s'engage à retirer immédiatement à l'intérieur desdites frontières toutes les garnisons chinoises du Tonkin. Elle s'engage en outre "à respecter dans le "présent et dans l'avenir les traités dit "rectement faits ou à faire entre la France "et la cour d'Annam." (Article 2.)

L'article 3 porte "qu'en reconnaissance de l'attitude conciliante de la Chine et pour rendre hommage à la sagesse patriotique de S. Exc. Li dans la négociation, la France renonce à demander une indemnité à la Chine."

Celle-ci s'oblige, en retour, à admettre sur toute l'étendue de la frontière sud, limitrophe du Tonkin, la liberté du trafic des marchandises "entre l'Annam et la France, d'une part, et la Chine de l'autre"; il sera conclu à cet effet un traité de commerce et de tarifs "dans l'esprit le plus conciliant de la part des négociateurs chinois et dans des conditions aussi avantageuses que possible pour le commerce français."

Enfin, aussitôt la convention signée, les deux gouvernements nommeront leurs plénipotentiaires, qui se réuniront dans le délai de trois mois pour traiter définitivement sur les bases ainsi arrêtées.

L'amiral Lespès est parti pour Tientsin avec un des navires de sa division. Aussitôt son arrivée, le commandant Fournier partira pour la France, porteur de l'instrument original de la convention.

—Le *Times* commente déjà les clauses du traité dont il donne les principales stipulations. Il dit que la conclusion en est due à l'habileté de ceux qui, de part et d'autre, ont conduit les négociations et que son acceptation fera honneur au ministère Ferry et à la France.

"C'est un fait assurément remarquable, ajoute le *Times*, que la Chine ait non seulement accordé à la France tout et même plus qu'elle n'avait réclamé avant le commencement des hostilités, mais qu'elle ait adopté une politique libérale, à l'égard du commerce européen, juste au moment où elle venait d'être obligée de s'incliner devant la volonté d'une grande puissance européenne."

Le *Times* espère que le gouvernement français, qui a fait preuve de bon sens et de modération en s'abstenant d'insister sur le paiement d'une indemnité ou sur des garanties matérielles, justifiera l'autorité qu'il a procurée à la France dans le Tonkin et l'Annam, ainsi que les concessions commerciales qu'il a obtenues de la Chine, par l'adoption d'une politique libérale et éclairée en ce qui concerne les droits de douanes et les facilités du trafic.

"On peut féliciter M. Ferry et ses collègues de s'être tirés sans dommages d'une situation difficile: on peut même leur reconnaître jusqu'à un certain point le droit de se flatter d'avoir étendu l'influence et agrandi les frontières de l'empire colonial de la France républicaine."

Affaires du Tonkin.

Voici l'ordre du jour adressé à l'armée après la prise de Bac-Ninh, et la liste des officiers et soldats mis à l'ordre du jour pour leur brillante conduite:

Corps expéditionnaire du Tonkin.

Etat-major général. ORDRE GÉNÉRAL.

Officiers, sous-officiers, soldats et marins.

Après des travaux incessants, des marches qui resteront dans votre souvenir en raison des fatigues inouïes que vous avez supportées après un brillant combat livré à l'armée chinoise, Bac-Ninh est tombé sous vos vaillants efforts.

C'est une belle victoire dont vous avez le droit d'être fiers et dont la République vous sera reconnaissante.

Au quartier général à la citadelle de Bac-Ninh, le 13 mars 1884.

Le général commandant en chef.
MILLOT.

Un second ordre du jour dont voici le texte a porté à la connaissance de l'armée les noms des officiers qui se sont particulièrement distingués:

Corps expéditionnaire du Tonkin.

Etat-major. ORDRE GÉNÉRAL.

Le général en chef décide que les militaires dont les noms suivent seront cités à l'ordre du corps expéditionnaire du Tonkin;

Armée de mer.

M. de Beaumont, capitaine de frégate, commandant les compagnies de débarquement de la division navale; conduite brillante à l'attaque du fort de Dap-Cau; services les plus distingués depuis le commencement des opérations.

M. de Marliave, enseigne de vaisseau; est entré le premier dans le fort de Dap-Cau. Brillant courage.

M. Olivieri, enseigne de vaisseau; s'est élancé le premier, sous une grêle de balles, sur le pont de Dap-Cau; a électrisé sa compagnie par son courage.

Morel, quartier maître; bravoure admirable pendant toutes les opérations du 12 mars autour de Bac-Ninh.

M. Coronnat, chef de bataillon d'infanterie de marine; a conduit son bataillon avec la plus grande vigueur pendant les marches et plus énergiquement encore à l'attaque du Trung-Son.

Armée de terre

M. Gretin, chef de bataillon, attaché à l'état-major du corps expéditionnaire; s'est particulièrement distingué pendant la journée du 13 mars.

M. de Lacroix, capitaine d'infanterie, attaché à l'état-major du corps expéditionnaire; très-brillante conduite, énergie exceptionnelle pendant la journée de 12 mars.

M. Grignous, capitaine au 23e de ligne; s'est comporté de la façon la plus brillante durant toutes les opérations autour de Bac-Ninh.

M. Lecomte, lieutenant au 143e de ligne; s'est distingué particulièrement, le 12 mars, à l'attaque de Xuan-Hoa.

M. Godon, capitaine adjudant-major au 3e régiment de tirailleurs algériens; a commandé avec intelligence et conduit avec entrain son bataillon à l'assaut de Coc-Ruu.

M. Duchesne, lieutenant-colonel à la légion étrangère; s'est particulièrement distingué à l'attaque de Kerol, a dirigé le coup de main sur la citadelle de Bac-Ninh avec autant d'entrain que de jugement.

M. Bolgeri, capitaine à la légion étrangère; brillante conduite à l'attaque du village de Keral, où sa compagnie se trouvait opposée à des forces nombreuses en infanterie et en artillerie.

M. Palle, capitaine au 12e régiment d'artillerie; s'est fait remarquer par son zèle infatigable durant les marches et par l'énergie qu'il a déployée à l'attaque du Trung-Son.

Aucune indemnité ne sera payée par la Chine.

D'autre part, l'agence Havas nous communique la note que voici:

Le ministre des affaires étrangères a reçu ce matin la nouvelle que le gouvernement chinois avait ratifié un traité négocié par M. Fournier, capitaine de vaisseau, représentant la France, et qui avait reçu à cet effet des pouvoirs spéciaux, et Li-Hung-Chang, représentant la Chine.

Ce traité porte que la Chine reconnaît le protectorat de la France sur le Tonkin et l'Annam, tels que ces territoires sont actuellement délimités, c'est-à-dire en y comprenant Cao-Bang et Lang-Son.

Les trois provinces du Yunnan, du Kuang-Si et du Kuang-Tung seront ouvertes au commerce de nos nationaux. Un traité de commerce particulier sera, dans ce but, consenti par la Chine au profit de la France.

La Chine s'engage, en outre, d'une manière expresse à retirer immédiatement toutes ses troupes du Tonkin.

Ce traité, qui avait été préalablement soumis à la ratification de la cour de Pékin, a été signé, hier soir, à Tientsin par le plénipotentiaire chinois.

La signature a été suivie d'un grand dîner offert par Li-Hung-Chang à M. Fournier et au consul de France.

Hier soir, Li-Hung-Chang a dîné au consulat de France, qui était pavoisé aux couleurs nationales françaises et chinoises et magnifiquement illuminé.

Enfin le *Journal officiel* publie ce matin une note qui confirme et complète les renseignements qui précèdent:

C'est hier 11 mai, à cinq heures du soir, que le vice-roi du Petchili, muni des pleins pouvoirs de la cour de Pékin, et le commandant Fournier, qui avait reçu trois jours avant, les pleins pouvoirs du gouvernement de la République, ont signé à Tientsin une convention en quatre articles qui met fin au différ